

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définition

K.I.T. Group France Association & Conference Management, est le PCO (Professional Congress Organiser – PCO) (ci-après nommé K.I.T. Group France) des **Journées de l'Innovation en Biologie (JIB)** (ci-après nommé JIB2026) qui auront lieu au Centre des Congrès de la Villette, à la Cité des Sciences de de l'Industrie à Paris, **France, du 19 au 20 novembre 2026.**

K.I.T. Group France est mandaté par le **Syndicat des Biologistes (SDBIO)** (ci-après nommé organisateur) pour la gestion des inscriptions, de l'hébergement et l'organisation de l'exposition.

Conditions générales de vente pour les inscriptions

Les inscriptions faites avant le **26 octobre 2026 inclus** bénéficieront du tarif préférentiel.

Ces conditions générales sont valables pour toute personne inscrite aux JIB2026 qui auront lieu au Centre des Congrès de la Villette, à la Cité des Sciences de de l'Industrie à Paris, **France, du 19 au 20 novembre 2026** Tous les participants, étudiants, orateurs et exposants sont considérés comme des participants.

Inscriptions

Les délais suivants sont valables pour les frais d'inscription :

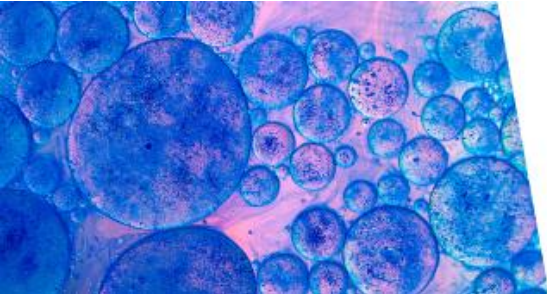
Inscriptions au tarif préférentiel : Jusqu'au 26 octobre 2026 minuit
Inscription au tarif standard : À partir du 27 octobre 2026

- Seuls les formulaires d'inscription complets seront acceptés.
- Les frais d'inscription seront appliqués en fonction de la date de l'inscription en ligne.
- Au même titre, le paiement devra être effectué en fonction du délai énoncé ci-dessus.
- **Si le délai mentionné est dépassé, les frais d'inscription suivants seront automatiquement appliqués.** L'inscription sera confirmée uniquement après réception du paiement total.
- Veuillez noter que vous pouvez effectuer le **paiement par virement bancaire** pour vos inscriptions/réservations **jusqu'au 30 octobre 2026**. Après cette date celles-ci seront automatiquement annulées si aucune preuve de virement ne peut être fournie.

Les inscriptions seront acceptées sur place au Centre des Congrès de la Villette, à la Cité des Sciences de de l'Industrie à Paris.

Si la capacité maximum d'inscrits est atteinte, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription supplémentaire.

L'âge minimum pour s'inscrire au congrès en tant que participant est de 18 ans. Les participants doivent pouvoir présenter à tout moment une carte d'identité officielle indiquant leur âge. Les personnes accompagnantes ne sont pas autorisées.



Les frais d'inscription pour les participants, exceptées les inscriptions « Staff exposant » avec accès à l'exposition uniquement comprennent l'entrée à toutes les sessions du congrès (à l'exception des sessions DPC qui font l'objet d'une inscription distincte) et à l'exposition.

Pour bénéficier d'un tarif réduit, le participant devra fournir une preuve de son statut telle que stipulée au moment de l'inscription.

Inscriptions groupes

Les inscriptions pour les groupes de **plus de 10 personnes** seront traitées séparément. Merci d'adresser vos demandes à : inscription-lesjib@kit-group.org. Il n'y aura pas de remboursement pour les badges prépayés et non utilisés. La date limite pour la réservation des badges groupes est le **23 octobre 2026**.

La liste des noms des participants doit être envoyée **au plus tard le 26 octobre 2026** (date limite du tarif préférentiel).

Seuls les formulaires complets seront acceptés (nom complet du participant, adresse e-mail personnelle, adresse postale). Le Département Inscriptions de K.I.T. Group France ne sera pas responsable de doublons réservés par des particuliers ou entreprises. Aucun remboursement ne sera effectué en ce cas.

Moyens de paiement

Les frais d'inscription doivent être joints à toute inscription. Les paiements doivent être effectués à l'avance et en EURO (€) seulement, au moyen d'un des modes de paiement suivants :

1. Si le paiement est effectué par carte de crédit (Visa, MasterCard, Amex), les participants doivent remplir les parties concernées du formulaire d'inscription.

2. Si le paiement est effectué par virement bancaire / bon de commande, celui-ci doit être fait en EURO (€) à K.I.T. Group France :

Attention !

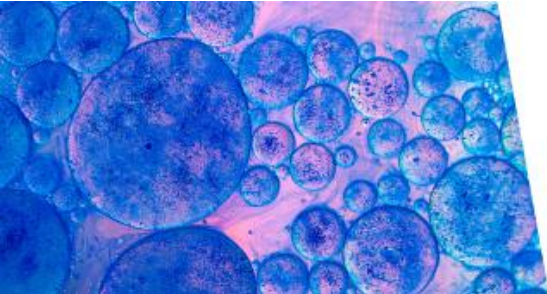
Merci de prendre en compte le **changement d'opérateur** et d'intégrer dans votre base de données le RIB de K.I.T. Group France INSCRIPTIONS.

Merci d'utiliser le **RIB** suivant :

Banque :	CIC Crédit Industriel et Commercial
Titulaire du Compte :	K.I.T. Group France INSCRIPTIONS
Numéro de Compte :	00020049701
Code Banque :	30066
Code BIC / S.W.I.F.T. :	CMCIFRPP
IBAN :	FR76 3006 6109 3300 0200 4970 115
Référence :	merci de mentionner JIB26, votre numéro de participant et votre nom

Veillez noter que les virements bancaires ne seront acceptés que jusqu'au 26 octobre 2026. Tous les frais de virement doivent être payés par l'émetteur.

Veillez noter que les bons de commande ne seront acceptés que jusqu'au 26 octobre 2026.



Après avoir choisi le mode de paiement « virement bancaire / bon de commande », le service inscription c/o K.I.T. Group France enverra la facture à l'organisme payeur. **Veillez noter que tous les frais de virement doivent être payés par l'émetteur.**

Pour des demandes spécifiques, merci de contacter le service inscriptions, par mail : inscription-lesjib@kit-group.org

Lettre de confirmation

Une lettre de confirmation vous sera envoyée par le service inscriptions c/o K.I.T. Group France après réception de votre inscription complète et du paiement correspondant.

Lettre d'invitation

Pour recevoir une lettre d'invitation le participant doit contacter le service inscriptions c/o K.I.T. Group France via le formulaire d'inscription en ligne. Le document sera envoyé après réception de l'inscription complète et du paiement correspondant. Les lettres d'invitation ne seront envoyées que jusqu'au 30 octobre 2026.

La lettre d'invitation n'oblige en aucune façon les organisateurs financièrement. Toutes les dépenses engagées en relation avec les JIB2026 sont de la responsabilité du participant.

Visa

Chaque participant est tenu de faire personnellement les démarches pour obtenir un visa. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent prévoir un délai suffisant pour la procédure de demande et contacter l'ambassade ou le consulat de leur lieu de résidence pour déterminer le délai approprié pour leur demande de visa.

Les organisateurs ne prendront pas directement contact avec les ambassades ou consulats au nom des participants.

Attestations de présence

Les participants pourront recevoir une attestation de présence après les JIB2026. Sous réserve de répondre au questionnaire de satisfaction.

Badges

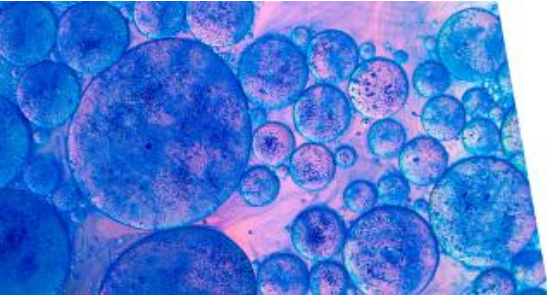
Le badge doit être porté pendant toute la durée des JIB2026. L'accès au Centre des Congrès de la Villette vous sera refusé sans le port de votre badge. Si un participant égare ou oublie son badge, un montant de 30€ sera facturé pour l'impression d'un nouveau badge. Le nouveau badge remplace l'ancien badge, par conséquent ce dernier deviendra invalide.

Modification de noms

Des frais de 30€ seront facturés pour chaque changement de nom pour un participant déjà enregistré. Un nouveau formulaire pour le nouveau participant ne doit pas être rempli. Quoiqu'il en soit des justificatifs pourront être nécessaires pour bénéficier d'un tarif réduit. Des changements de noms seront acceptés jusqu'au 30 octobre 2026 par e-mail indiquant l'ancien et le nouveau nom (nom, e-mail et adresse postale). Après cette date les modifications de nom se feront sur place.

Conditions d'annulation des inscriptions

Toute demande d'annulation (inscriptions et réservations supplémentaires) doit être faite par écrit et envoyée au service inscriptions, par mail : inscription-lesjib@kit-group.org avec les références du



compte bancaire où un éventuel remboursement pourra être effectué. Des frais d'annulation pour les inscriptions seront facturés en fonction de la date d'annulation.

- **Jusqu'au 20 août 2026 inclus** : remboursement intégral, avec une retenue de 60 euros pour les frais de dossier.
- **Entre le 21 août 2026 et le 30 septembre 2026 inclus** : Remboursement de 50 % du montant total des inscriptions.
- **À partir du 1^{er} octobre 2026** : Aucun remboursement ne sera effectué, quelle qu'en soit la cause de l'annulation.

Les demandes de remboursement seront traitées après le congrès. Elles doivent être faites par écrit et envoyées au service inscriptions c/o K.I.T. Group France par e-mail ou fax au plus tard 30 jours après le congrès. Passé ce délai, les demandes reçues ne seront plus prises en considération.

Aucun remboursement ne sera effectué si le participant ne se présente pas au congrès ou le quitte prématurément.

Les inscriptions faites avant le 26 octobre 2026 (minuit) bénéficieront du tarif préférentiel.

Les inscriptions payées seront remboursées en cas d'annulation totale des JIB2026 par arrêté ministériel ou préfectoral ou changées au tarif digital si les JIB2026 devaient se dérouler en distanciel. La différence du montant d'inscription sera alors remboursée au participant.

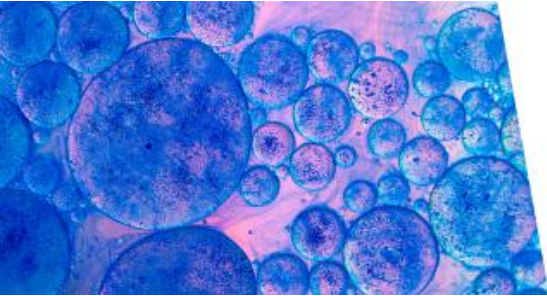
Modification du programme

L'organisateur des JIB2026 se réserve le droit de modifier le programme qui est seulement publié à titre indicatif.

Annulation des Journées, Force Majeure

Dans le cas où les Journées de l'Innovation en Biologie (JIB) 2026 ne pouvaient avoir lieu ou devaient être reportées en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs des JIB2026, incluant mais non limité aux éléments suivants : les cas de force majeure, les grèves, les conflits sur le lieu de travail, les réquisitions du gouvernement, conseil du gouvernement, les restrictions ou réglementations concernant les voyages, la disponibilité des hôtels ou des installations, les marchandises ou les fournitures, la guerre ou un acte de guerre apparent, le terrorisme, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine, les troubles civils, les maladies, les épidémies ou pandémies, la réduction ou la restriction des moyens de transport, ou toute autre calamité, perte ou condition comparable (collectivement, un "cas de force majeure") ou bien en raison de faits qui ne peuvent être imputables à une intention préjudiciable ou à une négligence grave de la part des organisateurs des JIB2026, les organisateurs des Journées ont le droit d'annuler les Journées immédiatement et/ou de mettre fin aux JIB2026 sans aucune responsabilité et seront libérés de leurs obligations envers le participant.

De plus, si les JIB2026 prennent fin en raison ou à la suite d'un cas de Force Majeure, les organisateurs des JIB2026 ne peuvent être rendus responsables par les participants en cas de dommages, de pertes ou de coûts, tels que des frais de transport, d'hôtel ou des pertes financières, etc. Dans ces circonstances, les organisateurs des JIB2026 se réservent le droit, soit de retenir le montant total des frais d'inscription et de l'utiliser pour un congrès à venir, soit de rembourser le participant après avoir



déduit du montant les coûts déjà investis dans l'organisation des JIB2026 et qui ne pourraient être remboursés par une tierce personne.

Protection et transmission des données personnelles

La collecte, le traitement (incluant l'enregistrement des données, les changements, la transmission, le verrouillage et la suppression) et l'utilisation de toutes les données personnelles de l'inscription sont mis en œuvre dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données.

K.I.T. Group France collecte et conserve les données personnelles pour la préparation et la mise en œuvre des JIB2026.

Lors de votre inscription vous êtes invité à remplir le formulaire en ligne et à indiquer les informations suivantes : nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone, choix d'inscription et mode de paiement. Ces informations sont indispensables pour la bonne exécution de votre inscription ou réservation (notamment pour l'envoi de la confirmation de réservation).

Si vous décidez d'effectuer le paiement par carte de crédit, les détails de la carte de crédit (type et numéro de carte de crédit, code de sécurité, date d'expiration, nom du titulaire de la carte) vous seront également demandés.

Toutes ces informations seront traitées et enregistrées confidentiellement et dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données.

Afin de garantir et de protéger les données que vous nous avez transmises, les informations sont transférées au moyen d'un serveur sécurisé qui crypte toutes vos données personnelles ainsi que vos données de carte de crédit. La méthode de cryptage utilisée est le standard technologique industriel « Transport Layer Security (TLS) ». Notre certificat TLS nous a été délivré par UTN - usertrust.com.

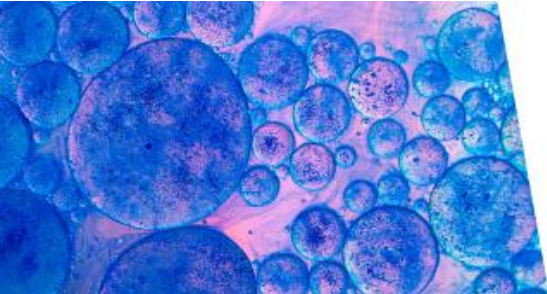
En outre, des procédures de sécurité technique et de personnel ont été mises en place pour limiter l'accès aux données personnelles et leur utilisation. Seuls les employés autorisés peuvent y avoir accès dans l'exercice de leurs fonctions liées à nos services.

Notre serveur et notre réseau sont protégés par des pare-feux et nous avons mis en place un système d'alarme qui détecte et gère les intrusions et/ou les abus sur notre serveur.

Les détails de votre carte de crédit seront conservés par K.I.T. Group France pendant trois mois après la date du Congrès.

En outre, les organisateurs des JIB2026 peuvent périodiquement partager les détails des coordonnées personnelles avec des tiers, qui pourront être amenés à contacter les participants concernant des activités proposées lors des JIB2026 ou transmettre des informations qui pourraient les intéresser. Par conséquent, les données pourront être transmises aux tiers à moins que le participant n'ait exprimé un avis contraire. Vos coordonnées complètes ne seront transmises que si :

- Vous donnez votre consentement explicite,
- Un tiers prouve aux organisateurs des JIB2026 que vous avez violé les droits de ce tiers et demande ainsi la divulgation de vos coordonnées,
- Les organisateurs du Congrès sont obligés de transmettre vos données en raison par exemple d'une demande officielle ou d'une procédure judiciaire.



Les participants peuvent utiliser leur badge avec code barre comme une carte de visite qui pourra être scannée par les exposants ou autres partenaires, ces derniers auraient ainsi leurs coordonnées. Dans ce cas, le participant seul décide de la personne avec qui il partagera ses données. Merci également de noter qu'en acceptant le scan de votre badge sur les stands des exposants ou lors des symposiums, vous consentez à ce que la société exposante / organisatrice puisse vous contacter en utilisant les données fournies lors de votre inscription.

Pour toute demande relative aux données personnelles, merci de bien vouloir nous contacter : france@kit-group.org.

Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne en termes de matériel photographique, vidéo ou audio pour la documentation de l'événement ou sa couverture médiatique

En acceptant ces termes et conditions générales, le participant à l'événement se déclare explicitement consentant à la création d'images, films et documents sonores le représentant dans le cadre des JIB2026 et autorise leur exploitation, partage et publication à des fins de documentation et de communication, notamment sur les réseaux sociaux (X, Facebook, Instagram) et ce sans contrepartie financière.

Responsabilité

Les organisateurs des JIB2026 ne peuvent être tenus responsables que dans le cadre de l'obligation légale de diligence d'un commerçant avisé. La responsabilité de l'organisateur -qu'importe la raison légale- est limitée aux négligences graves ou intentionnelles. La responsabilité des prestataires de service sous-traitants n'en sera pas affectée. Le participant prend part au Congrès et aux manifestations annexes à ses propres risques. Les accords oraux n'ont pas de valeur contractuelle tant qu'ils n'ont pas été confirmés par écrit par les organisateurs du congrès.

Droit applicable

Le présent contrat sera régi, interprété et exécuté suivant le droit français. Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis, à défaut de règlement à l'amiable, aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de commerce de Nanterre, France.

Clause de divisibilité

Si l'une des clauses de ces conditions générales de vente s'avérait être nulle ou non applicable, la validité des conditions générales restantes n'en serait pas affectée. Les parties contractantes sont tenues de coopérer afin de remplacer la clause nulle ou non applicable par une clause valable adéquate. Cette disposition s'applique également à d'éventuelles lacunes dans ces conditions générales de vente.

Le 15 mars 2026

K.I.T. Group France
Association & Conference Management
7 rue Blanche
75009 Paris
France